



Question orale
3^{ème} séance de la session administrative du 13 juillet 2023

M^{me} Teave CHAUMETTE
Représentante à l'assemblée de la Polynésie française
Membre de la Commission de la santé,
de la solidarité, du travail et de l'emploi

à

**Madame la ministre des Solidarités et du logement,
en charge de l'aménagement, de la famille, de la condition féminine
et des personnes non autonomes**

Objet : Bilan de l'expérimentation de la Carte Auti'a

Madame la Ministre,

Chaque année, la DSFE octroie, après la réalisation d'une enquête sociale, près de 50 000 bons alimentaires auprès des familles ou personnes seules privées de ressources financières suffisantes ou dans une situation particulièrement difficile pour acheter des produits de première nécessité (*denrées alimentaires et produits d'hygiène*) auprès de commerçants conventionnés par la DSFE.

La gestion de ces « bons papiers » présente de nombreux inconvénients, tant pour les usagers contraints d'effectuer leurs achats en une seule fois, les privant ainsi de toute possibilité d'acheter des produits frais car trop périssables, que les commerçants partenaires qui doivent assurer une gestion administrative chronophage ainsi qu'un contrôle fastidieux aux caisses, conduisant parfois même à la stigmatisation de nos personnes les plus démunies.

Afin de remédier à ces difficultés, un de vos anciens prédécesseurs, Madame la Ministre SACHET a œuvré, en collaboration étroite, avec la DSFE, la CPS et la banque SOCREDO, en faveur de la modernisation de ces « bons alimentaires papiers » par l'élaboration d'un nouveau dispositif de paiement, plus moderne et adapté à l'évolution de nos technologies, la carte Auti'a.

Lancée à titre expérimental au cours du premier trimestre 2022 pour une durée d'un an auprès de 500 familles sélectionnées au sein de la zone urbaine de l'île de Tahiti, la carte Auti'a est une carte de paiement privative, nominative, sécurisée grâce à un code confidentiel, valable 4 ans et n'autorise pas les retraits en espèces dès lors que seuls certaines catégories d'achats sont autorisées.

Ainsi, au lieu et place de présenter un bon papier à la caisse des magasins partenaires de la DSFE, tout bénéficiaire, pourra à l'aide de la carte Auti'a effectuer des achats de denrées alimentaires (hors alcool tabac, et sodas), de produits d'hygiène ou vestimentaires.

Ce nouveau moyen de paiement présente de nombreux avantages en ce qu'il permet à ses bénéficiaires de :

- Disposer d'un moyen de paiement sans avoir à disposer obligatoirement d'un compte bancaire et d'un solde créditeur ;
- Fractionner ces achats auprès des distributeurs au lieu d'avoir l'obligation de faire usage de son bon alimentaire en une seule fois ce qui autorise l'achat de produits frais même en fin de mois
- Procéder au paiement de ces produits alimentaires sans être stigmatisés aux caisses des magasins ;
- Effectuer ses achats auprès de choix plus importants de commerçants conventionnés qui acceptent plus facilement ce mode de paiement ;
- Bénéficier d'un rechargement de la carte sans avoir à se déplacer physiquement auprès de la DSFE pour récupérer un bon papier.

A terme, la carte Auti'a aurait donc vocation à se substituer à environ 50 000 bons papiers alimentaires pour l'ensemble des régimes de la Protection Sociale Généralisée (PSG) et résulte ainsi de l'aboutissement d'une volonté commune des partenaires, d'œuvrer pour la simplification et la modernisation de la gestion des aides sociales.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous dresser un premier bilan de l'expérimentation de la carte Auti'a et nous indiquer si des ajustements et des évolutions sont prévues d'être intégrées avant de la déployer à l'ensemble de la population concernée ? Quel est le calendrier envisagé ? Quel serait le nombre de particuliers susceptibles de bénéficier de cette carte au lieu et place des bons papiers ?

Enfin comme on le sait, l'élaboration d'une carte reste couteuse et nécessite un temps d'attente pour sa réalisation, une version Auti'a sur mobile est-elle envisagée ?

La relance des débats récurrents sur le contenu de la liste des produits PPN qui bénéficient à tous et impact fortement le budget du Pays vous a-t-elle conduit à mener une réflexion sur la possibilité de réserver l'achat de ces produits aux seuls détenteurs de la carte Auti'a ?

Je vous remercie.



Teave CHAUMETTE